

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Dissolution de la Task force pour le règlement de la dette extérieure

SELON des sources bien informées, cette décision de la présidence de la République fait suite aux nombreux dérapages et récriminations de la part de plusieurs administrations à l'endroit de l'équipe dirigée par l'expert Pierre Duro.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA présidence de la République vient d'annoncer la fin des activités et la dissolution de la Task force pour le règlement de la dette extérieure.

Selon des sources bien informées, cette décision fait suite aux nombreux dérapages et récriminations de la part de plusieurs administrations à l'endroit de l'équipe dirigée par l'expert Pierre Duro.

"Par la présente, la présidence de la République vous manifeste sa volonté de mettre fin, à compter de ce jour, à la mission de la Task force pour le règlement de la dette extérieure", peut-on lire dans une missive adressée le 10 octobre dernier, au chef



Une équipe de la BDEAC en pleine visite des chantiers.

de ladite mission, Pierre Duro, par Jean Yves Teale, le secrétaire général de la présidence de la République. Désormais, les dossiers suivis par la Task force pour le règlement de la dette extérieure vont être gérés par l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea). "Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir faire parvenir le rapport, à date, de la Task force, aux fins de présentation au chef

de l'État. Outre les dossiers déjà finalisés, ce rapport final devra également indiquer la situation des dossiers en cours", a souligné M.Teale.

La Task force pour le règlement de la dette extérieure a été créée le 18 octobre 2021 par arrêté n°0029/PR. Sa mission était d'établir un système d'analyse et de gestion de la dette extérieure. À ce titre, elle était notamment chargée de passer en revue le

fichier de la dette extérieure et s'assurer de son exhaustivité ; confirmer l'exécution des prestations et la livraison des marchandises ; vérifier la régularité des sociétés au regard du paiement des taxes, droits et contributions dues aux différentes administrations ; arbitrer les décisions en vue du paiement ou de l'annulation de la dette ; définir les termes et assurer le suivi du règlement de

cette même dette.

C O R R U P T I O N • Malheureusement, rapporte-t-on, l'attitude sur le terrain de l'équipe dirigée par Pierre Duro a souvent frisé le mépris à l'égard de certains membres du gouvernement. A telle enseigne que de fortes odeurs de corruption ont été rapportées au plus haut sommet de l'Etat. Il en est ainsi de quelques projets mis en œuvre par le ministère des Travaux publics avant sa dissolution. Et pour lesquels les moyens roulants mis à disposition se sont curieusement retrouvés entre les mains des éléments de cette cellule.

D'où le rappel à l'ordre du secrétaire général de la présidence de la République.

"Le président de la République conduit une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et nous demande d'être plus que jamais attentifs à toutes formes de pratiques qui ternissent l'image de notre administration", a rappelé Jean-Yves Teale dans sa correspondance.

Contrepoint

Intimidation et répression

MSM
Libreville/Gabon

LES bons résultats obtenus dans le cadre de la Task force sur la dette intérieure avait convaincu l'exécutif de lancer la même opération. Mais cette fois dans le cadre de la dette extérieure. En effet, l'équipe de l'expert judiciaire français Pierre Duro avait

réussi l'exploit de débusquer 750 milliards de francs de fausses dettes intérieures sur les 1 100 milliards de francs de dettes auditées à ce jour.

Irrégularités dans l'octroi des marchés, surfacturations, inexécution des prestations, non-respect des cahiers des charges, etc. Un chiffre impressionnant qui témoignait de la collusion entre chefs d'entreprises et

responsables administratifs.

Cornaquée par l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea) et par le parquet de la République à Libreville, "la nouvelle cellule avait prévu d'auditer les réalisations des grands groupes auprès desquels le pays s'est endetté, ainsi que leur situation fiscale".

Il s'agissait donc de traquer le moindre manquement des

entreprises internationales ayant acquis des marchés publics dans le pays. Mais voilà, la belle machine s'est finalement grippée en se transformant en appareil d'intimidation et de répression. Une situation inadmissible qui aurait coûté encore plus cher à l'Agence judiciaire de l'Etat et ternir, au final, l'image du Gabon auprès des potentiels investisseurs étrangers.